

Le petit CHAUDONNAIS

*Rosée en avril et en mai,
rend août et septembre gai.*



*Tout ce qui pousse au printemps
est bon pour la soupe*

CENTRE DE VACCINATION

Depuis le 02 avril dernier, l'Agence Régionale de Santé a autorisé la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France à ouvrir un centre de vaccination à Epernon. En fonction de leur âge, les Chaudonnaises et Chaudonnais ont été contactés et c'est ainsi qu'une centaine de personnes à partir de 70 ans ont pu être vaccinées par ce biais.

Dès le mois de mai, les personnes de 55 ans et plus désireuses de recevoir le vaccin pourront appeler la mairie (pour inscription) au 02.37.82.30.51 ou directement au centre de vaccination de Dreux au 02.18.48.51.51

ANIMAUX ERRANTS



Dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur (Article L.211-11 et L.211-24 à L. 211-26 du code rural), tout animal est en état de divagation lorsqu'il se trouve hors de la propriété de son maître ou de son responsable, et hors de la surveillance, du contrôle ou de la direction de ceux-ci.

Selon qu'il s'agisse de chiens, chats ou autres animaux, la divagation constatée, et le propriétaire non identifié, la société LUKYDOGS CAPTURE avec qui la commune de Chaudon a signé une convention, interviendra pour la capture de l'animal et la mise en fourrière.

ELECTIONS

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin prochains de 8h00 à 18h00 salle des associations pour les bureaux de vote 1 et 2.

La présentation de la **carte d'électeur** et d'une **pièce d'identité avec photo** sont obligatoires.

Du gel hydroalcoolique sera bien sûr à disposition et les gestes barrières devront être respectés. Il sera demandé à chaque électeur de venir avec son propre stylo afin de signer les listes d'émargement.

Les nouveaux arrivants dans la commune souhaitant s'inscrire sur la liste électorale doivent le faire dès maintenant en mairie. Exceptionnellement, une permanence sera tiendra uniquement sur rendez-vous le vendredi 14 mai (dernier jour pour les inscriptions)

Les électeurs désirant être assesseurs pour tenir les bureaux de vote peuvent venir s'inscrire à la mairie aux heures d'ouverture.

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en avril, mai, juin 2005 doivent se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans avant le 30 juin 2021. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

Les jeunes gens nés en janvier février mars 2005 ont dû se faire recenser dans les mêmes conditions en début d'année et doivent se rendre en mairie si cela n'est pas encore fait.

BOITE A LIVRES

Elle a été installée en début d'année dans le but d'échange entre lecteurs. Les livres déposés doivent être rangés dans la boîte à livres et non pas déposés en dehors.

PECHE

La pêche a repris sur l'étang communal depuis le 1^{er} avril. Elle est réservée aux habitants de Chaudon, conditionnée par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en mairie après inscription. Les pêcheurs ayant la carte 2020 sont priés de passer en mairie pour valider l'année 2021. Un règlement sera remis à chaque pêcheur.



RAPPEL A LA LOI

Par 2 arrêtés municipaux du 01/06/2018, la circulation des quads et motos est interdite sur tous les chemins ruraux de la commune, mais également sur le chemin dit « ancienne voie ferrée » sur le secteur de la commune compris entre Nogent le Roi et Villemeux sur Eure.

Les contrevenants s'exposent à de fortes amendes (allant de 150 € à 1500 €) !

Exceptionnellement, par dérogation, et pour le temps des travaux de construction de la chèvrerie Côte du Héleau, une autorisation de circulation est accordée aux véhicules de chantier sur le chemin dit « ancienne voie ferrée » de la Rue Saint Médard à la Côte du Héleau pour éviter la rue des écoles et le bas de la Côte du Héleau très détérioré.

TRAVAUX

⌘ La route de Boissy (de Mormoulins à l'intersection de la route de Bréchamps) est barrée depuis le 26 avril jusqu'au 15 mai, le temps de la réfection des trottoirs, de la bande de roulement et des aménagements de sécurité.

Une déviation est mise en place par la route de Mauzaize vers Croisilles.

⌘ Courant mai, les services du département vont intervenir sur toute la longueur de la rue des Graviers pour rénover la bande de roulement. Les ilots qui matérialisent les places de stationnement vont être supprimés et suite aux travaux de rénovation un nouveau plan de stationnement sera mis en place.

Les riverains seront avertis par courrier des jours précis des travaux afin de ne pas stationner leurs véhicules sur la chaussée.

RENTREE DES CLASSES 2021



Les parents, dont les enfants nés en 2018 sont susceptibles de faire leur rentrée en septembre prochain, doivent venir en mairie afin d'effectuer la préinscription de l'enfant, avant l'inscription définitive auprès de la Directrice de l'école. (N'oubliez pas de vous munir de votre livret de famille et du carnet de santé de l'enfant).

TROTTOIRS

Afin de préserver votre cadre de vie, il est de la responsabilité de chaque riverain de maintenir en état de propreté trottoirs et caniveaux face à son domicile.

Les trottoirs ne sont pas un emplacement pour le stationnement de voitures. Laissez-les aux piétons, ils vous en seront reconnaissants !

Le secours populaire remercie tous les chaudonnaises et chaudonnais qui ont répondu à l'appel aux dons du dernier « Petit Chaudonnais ». Les besoins sont toujours là...